

En réponse à la deuxième question du BAPE datée du 8 juin 2004, monsieur Gaétan Bégin, directeur des travaux publics, Arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est, m'a indiqué par courriel, en date du 11 août 2004, que c'est au promoteur d'assumer les coûts.

Salutations,

et j'ai signé,

Pascal Caron  
Ingénieur  
Direction de la planification stratégique  
Téléphone : 872-7102  
Télécopieur : 868-3238  
Courriel : pcaron\_peng@ville.montreal.qc.ca